



Droit de la marainne pour revoir mon filleul

Par **lindien**, le **27/01/2011 à 12:20**

Bonjour,
je suis marrainne repuliquain au fils de mon frere il me prive
de le voir quel sont mes droits
pour revoir mon filleul car il me manque énormément
merci

Par **Marion2**, le **27/01/2011 à 12:23**

Vous n'avez absolument aucun droit.

Par **mimi493**, le **27/01/2011 à 14:24**

Si vous aviez des liens étroits avec l'enfant, que vous le preniez souvent chez vous par exemple, que le fait de ne plus vous voir cause un préjudice à l'enfant (et non qu'il ne fait que vous manquer à vous), vous pouvez demander un droit de visite au JAF (en prouvant les faits énoncés).

Sinon, il ne reste qu'à vous réconcilier avec votre frère.